

Editorial

Suite aux élections départementales de mars 2015, M. Jean SCHEPMAN a décidé de me désigner Président par intérim de la CLE du SAGE de l'Yser conformément à l'article 6 des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de l'Yser.

Cette désignation permet à la CLE d'avoir un représentant dans cette phase transitoire où l'arrêté de composition et de structure de la CLE doit être revu et où les documents de SAGE sont soumis à la consultation des acteurs du territoire.

Je profite également de cet édito pour saluer la qualité et l'engagement dont a fait preuve Jean SCHEPMAN durant toutes ces années à la tête de la CLE.

Patrick VALOIS
Président par intérim de la
Commission Locale de l'Eau du
SAGE de l'Yser

Bilan de l'édition 2014-2015 du projet pédagogique du SAGE de l'Yser

Organisée pour la sixième année consécutive, l'édition 2014-2015 du projet pédagogique a permis de réunir 273 enfants ce cycle 3 (CE2 à CM2) de 9 écoles du bassin versant de l'Yser. Parmi ces écoles figuraient les établissements de Saint Gérard - Sainte Constance de Godewaersvelde, l'école publique de Wylder, l'école Jean Bolle de Zuytpeene, l'école publique de Rubrouck, l'école Jean Moulin de Wormhout, l'école Jacques Brel d'Oost-Cappel, l'école « Le Petit Prince » d'Oudezeele, l'école Jean de la Fontaine de Bambecque et l'école publique de West-Cappel.

Comme chaque année, les enfants ont participé à une animation en classe, une animation sur le terrain et aux journées finales du projet pédagogique. En 2014-2015, ces animations en classe et sur le terrain ont été assurées par les structures de sensibilisation du territoire : Conservatoire d'Espaces Naturels Nord - Pas de Calais, Centre d'Education Nature du Houtland et Jardins du Cygne. Ces interventions ont permis de donner aux enfants les fondamentaux du fonctionnement d'un bassin versant, d'un fleuve et des espaces naturels associés.

Les journées finales ont eu lieu les 9 et 11 juin en Belgique (à Dixmude et Nieupoort). Elles ont permis aux enfants de s'imprégner de la dimension

transfrontalière du fleuve Yser. Chacune de ces demi-journées a d'ailleurs été ponctuée par la présence d'une classe belge (écoles d'Alveringhem, Pervijze ou Houtmarkt).

Enfin, la production collective a consisté cette année en la réalisation d'une brochure. Chacune des 12 classes a produit un texte et un jeu sur le thème de leur choix parmi une liste imposée. Une synthèse des échanges entre les 4 classes françaises et les 4 classes belges figure également à la fin de cette brochure.



Le mot de l'Agence de l'eau Artois Picardie :

Le projet pédagogique du SAGE de l'Yser s'inscrit dans le cadre d'actions plus larges soutenues financièrement par l'agence de l'eau Artois Picardie, qui fait partie du district international de l'Escaut sur lequel existe un parlement des jeunes. Ce parlement rassemble une centaine de jeunes venant des Pays-Bas, de la Belgique et de la France qui se réunissent annuellement pour travailler sur différentes thématiques en lien avec les milieux aquatiques.

Si votre établissement souhaite adhérer à ce parlement contactez Christine DERICQ au 03.27.99.90.26 (standard 03.27.99.90.00) et consultez le site internet de l'agence de l'eau Artois Picardie : www.eau-artois-picardie.fr "



« Lettre d'information réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'USAN »

PAPI d'intention de l'Yser

Labellisé par l'Etat en avril 2014, l'USAN a lancé les études préalables à la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Yser.

En effet, avant de financer la réalisation des travaux, l'Etat souhaite qu'une étude permettant d'évaluer l'efficacité hydraulique des aménagements envisagés vis-à-vis des enjeux à protéger soit menée afin de s'assurer du bon usage des deniers publics.

Cette étude des coûts et des dommages évités liée à l'aménagement de zones d'expansion de crues (ZEC) sera complétée d'une analyse des impacts de ce programme d'aménagement sur l'environnement, la santé humaine et le patrimoine culturel. Cette analyse dite « multicritère » doit permettre de valoriser la candidature à venir du territoire à l'appel à projet PAPI complet (dit « PAPI de travaux ») au regard de secteurs plus peuplés ou plus industrialisés que le nôtre.

Cette analyse multicritère a été confiée au bureau d'études EGIS Eau et sera complétée d'une étude foncière attribuée à la SAFER afin que l'efficacité hydraulique des aménagements proposés soit pondérée par leur faisabilité foncière. A ce jour, le bureau d'études EGIS Eau a construit le modèle hydraulique et teste les combinaisons permettant de protéger les biens et les personnes contre une inondation d'occurrence vicennale (qui a une possibilité sur vingt de se produire chaque année). Trois scénarios d'aménagements seront proposés d'ici novembre prochain. En plus d'avoir bénéficié de l'étude multicritère, ces 3 scénarios feront l'objet d'une étude foncière auprès des exploitants agricoles et seront présentés aux acteurs locaux car la concertation doit être le fil conducteur de cette opération. Le résultat de ces confrontations permettra de définir un quatrième scénario qui sera inscrit au dossier de candidature PAPI « complet ».



Les propositions formulées par les communes au printemps 2012 sont bien entendues intégrées à cette étude et serviront de base à la constitution de ce nouveau dossier de candidature.

Toutefois, en tant que maître d'ouvrage de ces travaux, l'USAN souligne que l'obtention des financements de l'Etat pour la création de ces dispositifs de lutte contre les inondations est une condition sine qua non de la mise en œuvre d'un programme d'aménagement global, coordonné et efficace de protection des biens et des personnes.

M. Mathieu PARAT, animateur de la CLE se tient à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Plan de Gestion Ecologique de l'Yser :

Déposé en Police de l'eau le 29 avril 2014, le Plan de Gestion d'entretien et de restauration de l'Yser a fait l'objet d'une première liste de remarques en novembre 2014. Des réponses ont été apportées dès le mois de mars 2015 et le plan de gestion est actuellement en phase de consultation administrative.

Une fois cette procédure de consultation administrative achevée, le plan de gestion sera soumis à enquête publique avant d'être présenté au Conseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Il sera définitivement approuvé par arrêté préfectoral à la fin de ce processus.

Au fil de l'Yser...

La consultation administrative du projet de SAGE est officiellement lancée ! Elle se clôturera par le passage en comité de bassin Artois Picardie en décembre 2015 avant que puisse être lancée l'enquête publique au premier trimestre 2016 dans le meilleur des cas.